

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Travaux de construction et de viabilisation du quartier de MARIVAT, Savane Marivat, Route de Carapa

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom HO TAM CHAY

Prénom Félix

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS SAVANE MARIVAT_ZONE COMMERCIALE DE MONTJOLY 2

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HO TAM CHAY Félix

RCS / SIRET

7 9 9 6 3 9 8 7 7 0 0 0 1 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Surface totale du terrain d'assiette = 98 000 m ² (9,8 hectares) Surface plancher = 12 788 m ² (1,28 hectares environ)
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Nombre d'unités de stationnement ouvertes au public = 180 (hors PMR)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Ouvrages de canalisation entraînent une artificialisation du milieu sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société Savane MARIVAT, propriétaire de terrains, souhaite aménager cette zone de la manière suivante :

Deux ensembles d'habitat composés de :

64 maisons mitoyennes de 82m² type T2(Total : 5248m²) et 58 maisons de maisons individuelles de type T4 ou T5 de 130m² (Total : 7540 m²)

Sont également prévus au projet :

- réalisation de deux micro-stations d'épuration (correspondant à la rubrique 2.1.1.0. de l'article R 214-1 du Code de l'environnement/Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales, supérieure à 12 kg de DBO₅, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO₅
- création un réseau de drainage des eaux pluviales (correspondant à la rubrique 3.3.2.0 de l'article R 214-1 du Code de l'environnement) permettant le drainage d'une superficie supérieure à 20 ha mais inférieure à 100 ha
- rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (bassin de compensation dont la surface augmentée de partie du bassin naturel > 20 ha (rubrique 2.1.5.0 de l'article R 214-1 du Code de l'environnement soumettant le projet à autorisation).

4.2 Objectifs du projet

La Société Savane MARIVAT, propriétaire des terrains, souhaite aménager cette zone en cohérence avec l'aménagement du territoire communal tel que défini dans le PLU de Monsinéry-Tonnegrade, et en respectant le plus possible l'environnement naturel existant, notamment la savane de Marivat (savane inondée, plantes hygrophiles), maillon de corridor écologique.

L'objectif est de contribuer à relier la route de l'Est à la route de l'Ouest, permettant de décentraliser l'activité économique du pôle urbain Cayenne/Rémire-Montjoly/Matoury. A travers ce projet, la société souhaite créer une zone de vie attractive qui profitera des structures et lieux touristiques existant pour se développer (zone de baignade crique Patate/ Crique Matapiaré, Centre équestre Kikinon, Karting, ULM Equateur).

Au-delà de la conservation de la savane, SAS Savane Marivat souhaite offrir aux habitants une véritable qualité de vie, en créant notamment modes de déplacement doux, chemins piétonniers, voies sur berge, pontons et éviter un quadrillage urbain "rigide".

Notons qu'à plus long terme, ce projet s'inscrira en tant comme zone mixte urbaine, de grande échelle et qui fera l'objet d'une autre demande au cas par cas... En effet sont prévus : centre commercial, groupe scolaire, crèche, jeux pour enfants, terrain de football/ basket, terrain de tennis... Ce projet est largement soutenu par la Mairie de Monsinéry-Tonnegrade.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet nécessitera :

- Terrassements en déblais/remblais,
- Mise en œuvre de fondation de bâtiments et de voiries,
- Réalisation des structures de chaussée de voirie et des réseaux divers (11 900m²),
- Viabilisation des logements,
- Réalisation des trottoirs (4683 m²) et des chemins piétons,
- Création d'un terrain de sport et d'un terrain de football/ basket (total : 1 000 m²), ainsi que des jeux pour enfants (200 m²)
- Création de 180 places de parking (total ; 2 250m² dont 116 places hors emprise voirie (places maisons individuelles)/Hors PMR
- Réalisation d'un canal de 625 mètres linéaires
- Re-dimensionnement du pris-pris en tant que lagune recevant les eaux pluviales/ bassin de compensation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, il faudra prévoir :

- Création d'espaces verts plantés (8 704m²) composés d'arbres et arbustes (essences locales) et entretien
- Entretien des places de stationnement en dalles engazonnées,
- Création de chaussées réservoirs type nid d'abeille,
- Création des voies de desserte des parking,
- Entretien des micro-stations d'épuration,
- Entretien des systèmes hydrauliques (canal, lagune).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement de lotissement Savane Marivat a fait l'objet d'une consultation selon la procédure « au cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 et une étude d'impact a été réalisée par le groupe AGIR/ BIOTOPE sous la référence AE/12042 – 01/2014.

Cette EIE nécessitera très probablement une mise à jour.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du terrain d'assiette	98 000 m ² (9,8 hectares)
Surface plancher	12 788 m ² (1,28 hectares environ)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 2° 4 6' 2 5 " 68 Lat. 0 4° 9 4' 9 5 " 65

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Création d'un canal de drainage et d'un bassin de compensation des eaux pluviales
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport en matériaux pour pour réaliser les fondations des bâtiments et les parkings avec de la latérite de type B5/B6, issus des carrières les plus proches.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La gestion hydraulique constitue une forte contrainte dans la zone : - faible capacité d'évacuation des exutoires (faibles pentes, influence de la marée...) - zones planes difficiles à drainer Sont à prévoir des ouvrages hydrauliques du suffisamment dimensionnés type bassin de compensation et canal de drainage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Deux micro-stations d'épuration sont prévues sur le site pour collecter et traiter les eaux usées des habitations prévues.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets ménagés (non dangereux et dangereux) émanant des zones habitées (pour lesquelles une gestion appropriée sera mise en oeuvre avec les services concernés de la CACL) et déchets inertes et gravats pendant la phase chantier.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Oui, concernant le paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une réflexion devra être menée quant à la préservation de la savane inondée et des deux mares localisées dans l'EIE réalisée par le groupe AGIR/ BIOTOPE sous la référence AE/12042 – 01/2014.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Oui, une évaluation en environnementale sera nécessaire afin de confirmer la sensibilité environnementale de la savane et du réseau hydrographique (voir note en annexe).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note synthétique sur les enjeux et contraintes du projet immobilier de Savane Mariva Référence : Etude d'impact environnemental réalisée par le groupe AGIR/ BIOTOPE sous la référence AE/12042 – 01/2014.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cayenne

le, 4 avril 2018

Signature

